Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260320-D202612-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/12

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 15
Conseillers ayant pris part au vote : 15
Date de convocation : 16/03/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Vendredi 20 mars 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H00 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents.

Absent :

Secrétaire de séance : Isabelle KERVAREC

Objet : Choix du nombre des Adjoints

Présentation : Yves TYMEN

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit quatre Adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal** :

par : 15 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **FIXE** à trois Adjoints le nombre des Adjoints au Maire de la commune ;

PRECISE que deux Conseillers délégués seront désignés.

Pour extrait certifié conforme — Le Juch, le 23/03/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance — Le Maire, Yves TYMEN